

Rapport sur le concours d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - session 2016 -

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'E.T.A.P.S. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

Le nombre de postes ouverts est :

- 8 postes au concours externe
- 6 postes au concours interne
- 1 poste au troisième concours

Les dates d'inscription au concours d' EDUCATEUR TERRITORIAL DES A.P.S. 2016 :

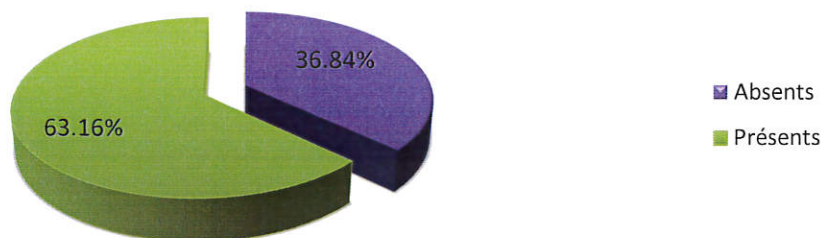
Retrait des dossiers : du 12 mai 2015 au 3 juin 2015

Date limite de dépôt des dossiers : le 11 juin 2015

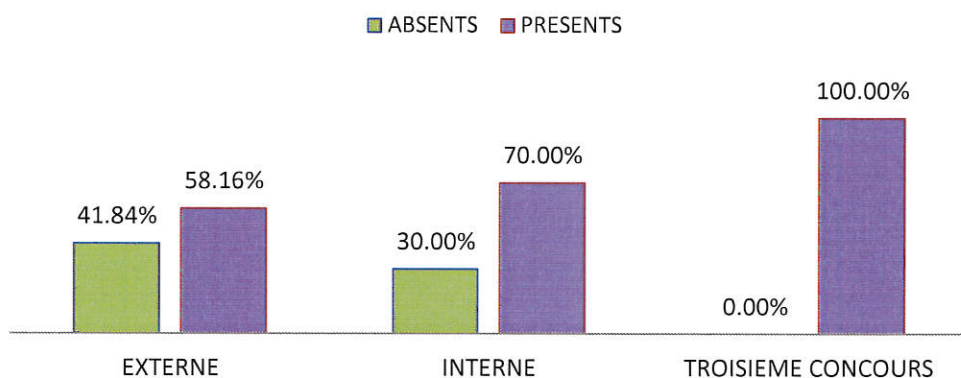
Date des épreuves d'admissibilité : le 21 janvier 2016

Nombre de dossiers reçus :	158	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	152	candidats			
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	96	candidats	soit :	63.16%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	56	candidats	soit :	36.84%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats handicapés	0	candidat a demandé un aménagement d'épreuve (personnes déclarées travailleurs handicapés):			
		Nature de l'aménagement :		⊙	

**TAUX D'ABSENTEÏSME ET DE PRESENCE AUX EPREUVES
ECRITES D'ADMISSIBILITE AU CONCOURS D'E.T.A.P.S.
2016**



**TAUX D'ABSENTEÏSME ET DE PRESENCE AUX
EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE PAR VOIE DE
CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016**



Le jury d'admissibilité s'est réuni le **4 mars 2016** au CENTRE DE GESTION 27 à **10 heures 00**.

Le jury a déclaré **30 candidats admissibles** à passer les épreuves d'admission (épreuves pédagogiques et sportives).

Les candidats admissibles par spécialité :

- ↗ 16 candidats admissibles au concours externe
- ↗ 12 candidats admissibles au concours interne
- ↗ 2 candidats admissibles au troisième concours

Lors de cette réunion d'admissibilité, le jury a statué sur les copies dont une anomalie a été constatée. Vous trouverez ci-après les décisions prises par le jury :

❶ 1 candidat (interne) a inscrit dans le timbre de la note son nom et prénom. (rupture d'anonymat)

Décision du jury :

- ☐ Le jury maintient la note
- ☒ Le jury modifie la note en 0/20 (annulation de la copie)
- ☐ Autres

❷ Pour information : Un candidat interne a rendu une copie blanche et s'est donc vu attribuer une note de 0.00/20.

Le jury d'admission s'est réuni le **17 mai 2016** au CENTRE DE GESTION 27 à **12 heures 00**.
Le jury a déclaré **15 candidats admis** à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les candidats admis par voie de concours :

- ↗ 8 candidats admissibles au concours externe
- ↗ 6 candidats admissibles au concours interne
- ↗ 1 candidats admissibles au troisième concours

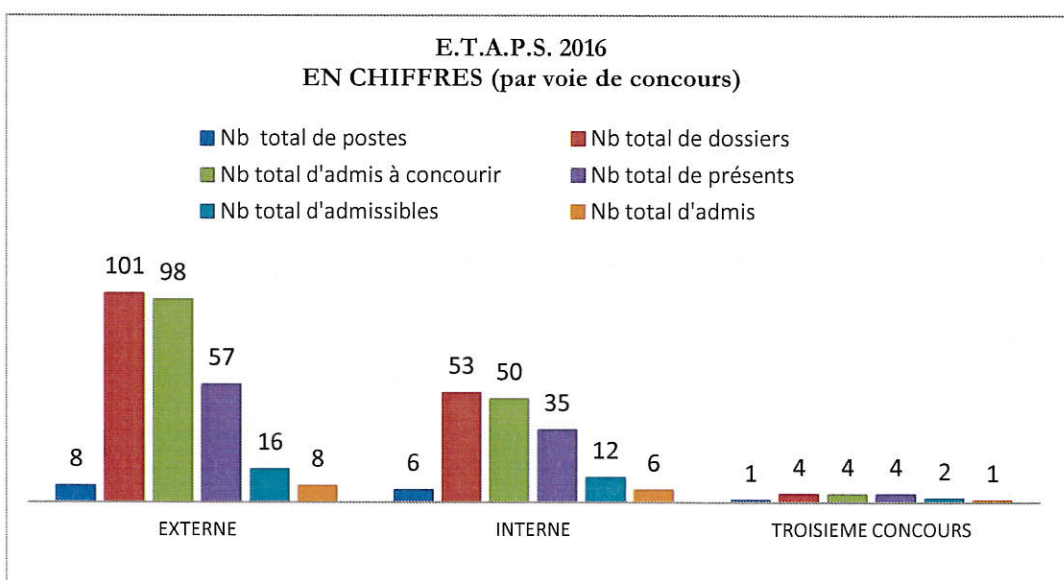
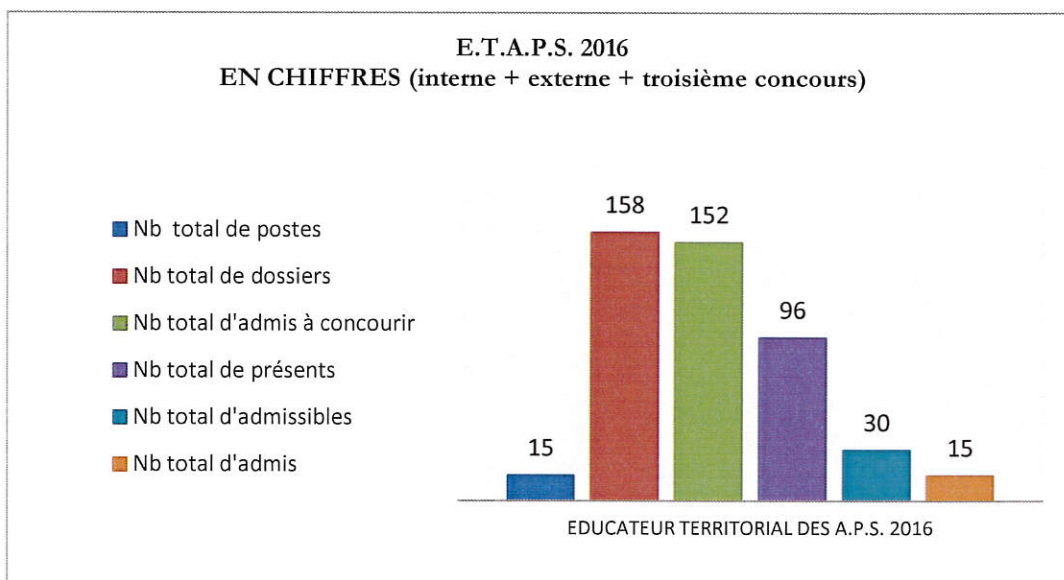


TABLEAU RECAPITULATIF :

CONCOURS D'E.T.A.P.S. – SESSION 2016

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

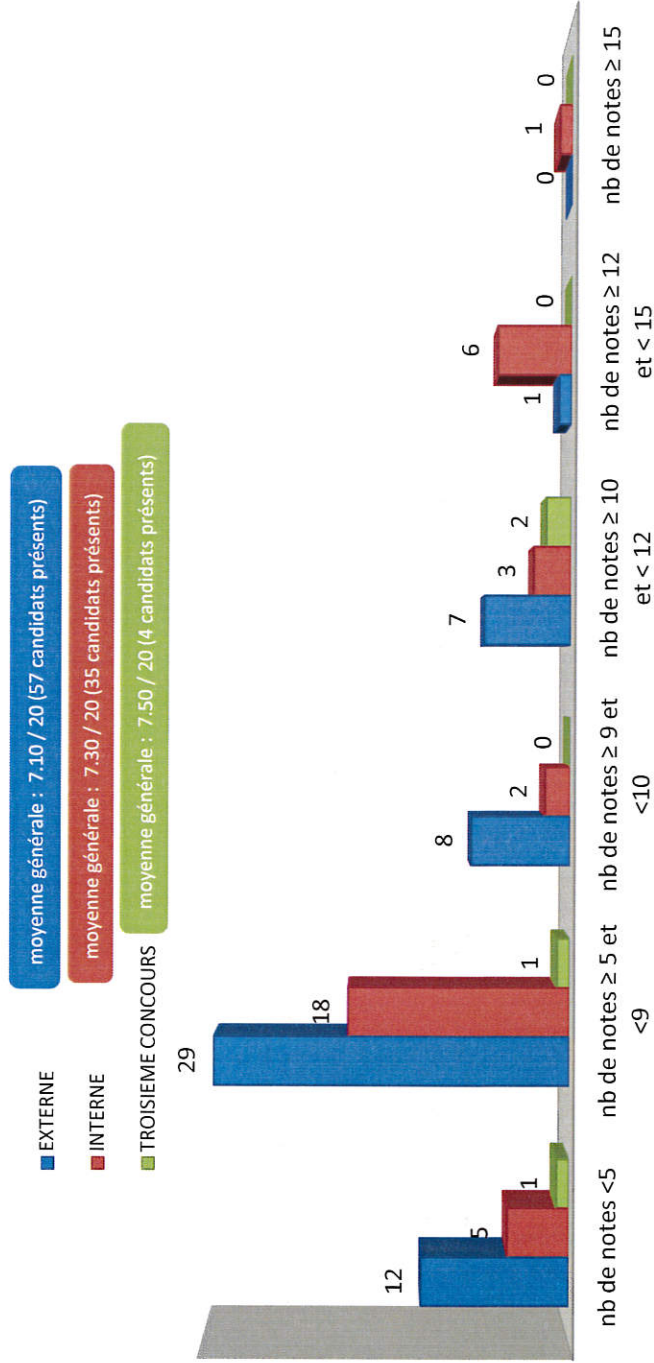
	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Le jury a déclaré admissible tous les candidats ayant reçu une moyenne générale > ou = à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 4/03/2016)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (pour rappel en 2014)	8 (12)	101 (92)	98 (91)	41 (30)	57 (61)	41.84% (32.97%)	58.16% (67.03%)	3 à 5 questions 7.10/20 (7.12/20)	3 à 5 questions 12.50/2.00 (13.50/0.00)	9.00/20 (8.00/20)	16 (25)	16.33% (27.47%)
INTERNE (pour rappel en 2014)	6 (11)	53 (74)	50 (71)	15 (17)	35 (54)	30.00% (23.94%)	70.00% (76.06%)	Rédaction d'une note 7.30/20 (6.21/20)	Rédaction d'une note 15.00/0.00 (14.00/2.00)	9.00/20 (8.00/20)	12 (17)	24.00% (23.94%)
TROISIEME CONCOURS (pour rappel en 2014)	1 (5)	4 (11)	4 (11)	0 (2)	4 (9)	0.00% (18.18%)	100.00% (81.82%)	Rédaction d'une note 7.50/20 (7.33/20)	Rédaction d'une note 11.00/4.00 (13.00/4.00)	10.00/20 (8.00/20)	2 (4)	50.00% (36.36%)
TOTAL (pour rappel en 2014)	15 (28)	158 (177)	152 (173)	56 (49)	96 (124)	36.84% (28.32%)	63.16% (71.68%)				30 (46)	19.74% (33.22%)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Désignation de l'épreuve d'admissibilité :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Réponse à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée. (Durée : 3 heures ; coefficient 2)	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 3 heures ; coefficient 2)	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier la capacité du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 3 heures ; coefficient 2)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS E.T.A.P.S. SESSION 2016 (rédaction d'un rapport pour le concours interne et le troisième concours, et 3 à 5 questions pour le concours externe)



LES EPREUVES D'ADMISSION

Désignation des épreuves d'admission :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
1) Epreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (<i>Coefficient 1</i>) 2) Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (<i>Préparation : 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 2</i>), suivie d'un entretien avec le jury (<i>Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1</i>) Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, une option (*). Au moment de l'épreuve, le candidat tire au sort le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire dans l'option retenue. Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.	1) Epreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (<i>Coefficient 1</i>) 2) Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (<i>Préparation : 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 3</i>), suivie d'un entretien avec le jury (<i>Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1</i>) Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, une option (*). Au moment de l'épreuve, le candidat tire au sort le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire dans l'option retenue. Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.	1) Epreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (<i>Coefficient 1</i>) 2) Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (<i>Préparation : 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 3</i>), suivie d'un entretien avec le jury (<i>Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1</i>) Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, une option (*). Au moment de l'épreuve, le candidat tire au sort le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire dans l'option retenue. Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Les épreuves d'admission du concours d'ETAPS 2016

A°) Les épreuves pédagogiques se sont déroulées entre le 22/03/2016 et le 31/03/2016

L'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives est commune aux concours externe, interne et troisième concours du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à :

- **déterminer les objectifs de la séance qu'il est chargé de conduire, en tenant compte du fait que cette séance s'inscrit dans un cycle d'activités ;**
- **organiser et gérer le groupe qu'il dirige ;**
- **communiquer avec ce groupe et avec des pratiquants sportifs.**

Le choix de l'option a été défini par le jury lors de la réunion admissibilité comme suit :

- Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé
- *Activités de gymnastique : gymnastique artistique, gymnastique rythmique, gymnastique acrobatique.*
- *Activités athlétiques : course, saut, lancer.*
- *Activités au service de l'hygiène et de la santé : relaxation, gymnastique douce.*

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Activités athlétiques : course

- Pratiques duelles
- *Activités de raquettes : tennis, badminton, tennis de table.*
- *Activités d'opposition : judo, boxe, escrime, lutte, karaté.*

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Activités d'opposition : lutte

- Jeux et sports collectifs
- *Football, basket-ball, handball, rugby, volley, hockey, base-ball, football américain.*

OPTION RETENUE PAR LE JURY : handball

- Activités de pleine nature
- *Activités nautiques : voile, canoë-kayak.*
- *Activités terrestres : parcours et course d'orientation, vélo tout-terrain, tir à l'arc.*
- *Activités de montagne : ski, escalade.*

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Activités terrestres : parcours et course d'orientation

- Activités aquatiques
- *Natation sportive, water-polo, plongeon.*

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Natation sportive

B°) Les épreuves sportives se sont déroulées le 4/5/2016 :

- De 9 h à 12 h : épreuve de natation
- De 13 h 30 à 17 h : épreuve de course

Les modalités des épreuves physiques sont :

- Pour les hommes :
 - 1 000 mètres : course en ligne ;
 - Natation : 50 mètres en nage libre.
- Pour les femmes :
 - 600 mètres : course en ligne ;
 - Natation : 50 mètres en nage libre.

Tableau de répartition des candidats présents aux épreuves écrites et des candidats admissibles en fonction du choix de leur spécialité :

	Nb de candidats ayant choisi l'option : <i>Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé</i>	Nb de candidats ayant choisi l'option : <i>Pratiques duelles</i>	Nb de candidats ayant choisi l'option : <i>Jeux et sports collectifs</i>	Nb de candidats ayant choisi l'option : <i>Activités de pleine nature</i>	Nb de candidats ayant choisi l'option : <i>Activités aquatiques</i>						
	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats déclarés admissibles	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats déclarés admissibles	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats déclarés admissibles					
Externe	5	4	3	2	14	2					
Interne	2	2	1	1	12	3					
3ème Concours	0	0	1	1	2	1					
Total	7	6	5	4	28	6					
Les membres du jury ont validé dans chaque spécialité la discipline qui a été retenue pour l'épreuve pédagogique. Chaque candidat déclaré admissible a été évalué dans la spécialité choisie par ce dernier lors de son inscription.	COURSE		LUTTE		HANDBALL		PARCOURS ET COURSE D'ORIENTATION		NATATION SPORTIVE		
DATE et LIEU DE L'EPREUVE PEDAGOGIQUE	31/03/2016 Au Stade B.Amsalem de Val de Reuil		22/03/20016 Au Gymnase de St Sébastien de Morsent		22/03/20016 31/03/2016 Au Gymnase de St Sébastien de Morsent		23/03/2016 à St Sébastien de Morsent		24/03/2016 25/03/2016 29/03/2016 A la Piscine Plein Soleil d'Evreux		
DATE et LIEU DES EPREUVES SPORTIVES (Natation et courses)	Le 04/05/2016 (Natation de 9h à 12h (Piscine de Val de Reuil) et Course (13h30 à 17h) au Stade Bernard Amsalem de Val de Reuil)										

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

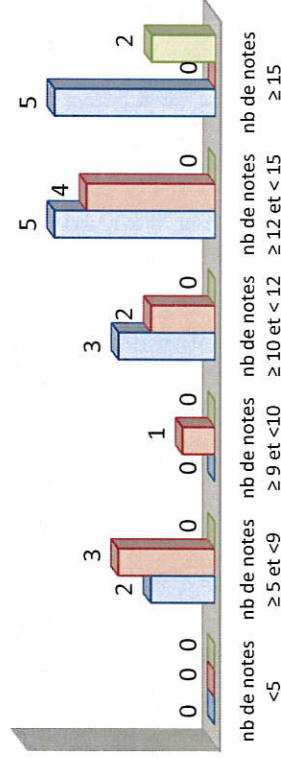
	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 4/03/2016)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	Epreuve Pédagogique d'admission : conduite d'une séance avec des élèves sujets	Epreuve Pédagogique d'admission : Epreuve d'entretien oral	NOTE FINALE sur 20 ATTRIBUE AUX CANDIDATS en tenant compte des coefficients à l'Epreuve Pédagogique d'admission (conduite d'une séance avec des élèves sujets+ entretien)		Epreuves sportives d'admission			Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après avoir passé toutes les épreuves) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nombre de candidats déclarés admis (jury du 17/05/2016)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
			Moyenne générale de l'épreuve	Moyenne générale de l'épreuve	Moyenne générale de l'épreuve	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve	Nb de candidats déclarés blessés ou encintés (.../20 = note attribuée aux dispensés de sport : cette note correspond à la moyenne des notes des candidats présents)	Moyenne générale de l'épreuve sportive	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve				
EXTERNE (postes ouverts : 8) (pour rappel en 2014)	16 (25)	15 (24)	Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve		Epreuves sportives		11.73/20 (10.99/20)	14.54/8.63 (15.75/5.17)	8 (12)	11.54/20 (11.29/20)
			12.80/20 (10.58/20)	11.40/20 (11.60/20)	15.50/6.50 (19.00/3.50)	12.33/20 (10.92/20)	0 (0/20)	12.97/20 (13.05/20)	19.50/7.50 (17.75/0.50)				
			Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral			Epreuves sportives					
INTERNE (postes ouverts : 6) (pour rappel en 2014)	12 (17)	10 (17)	Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral			Epreuves sportives		11.43/20 (11.09/20)	12.82/9.30 (15.14/8.01)	6 (12)	11.54/20 (10.25/20)
			10.15/20 (10.97/20)	10.85/20 (11.82/20)	14.00/8.00 (18.00/7.00)	10.33/20 (11.18/20)	4 (15.08/20)	15.08/20 (12.08/20)	20.00/11.25 (18.00/1.00)				
			Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral			Epreuves sportives					
TROISIEME CONCOURS (postes ouverts : 1) (pour rappel en 2014)	2 (4)	2 (2)	Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral			Epreuves sportives		13.88/20 (13.21/20)	14.07/13.68 (15.00/10.51)	1 (4)	14.07/20 (10.61/20)
			15.25/20 (14.13/20)	15.25/20 (12.88/20)	15.50/15.00 (16.50/9.00)	15.25/20 (13.81/20)	0 (0/20)	15.13/20 (16.25/20)	16.00/14.25 (20.00/11.75)				
			Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral			Epreuves sportives					
TOTAL (postes ouverts : 15) (pour rappel en 2014)	30 (46)	27 (45)					14.81% (13.33 %)					15 (28)	

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours externe, interne et de troisième voie est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION

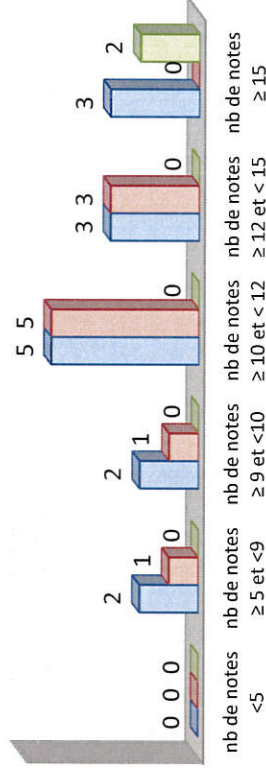
REPARTITION DES NOTES D'ADMISSION DE L'EPREUVE DE CONDUITE
D'UNE SEANCE (avec les élèves sujets) (30 mn) DU CONCOURS
D'E.T.A.P.S. 2016

■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



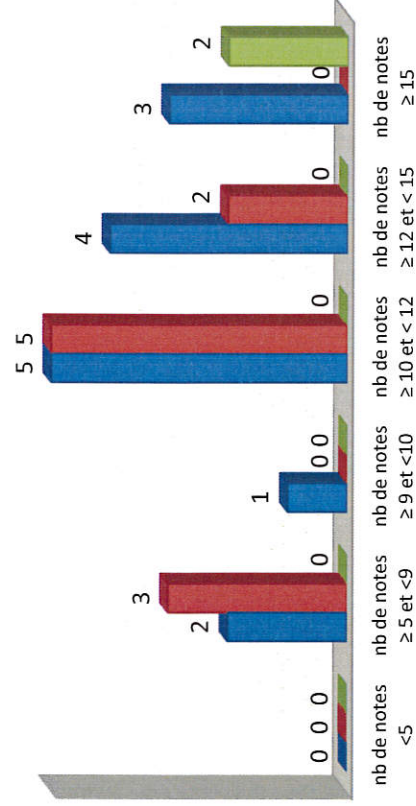
REPARTITION DES NOTES D'ADMISSION DE L'EPREUVE D'ENTRETIEN
(30 mn) DU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



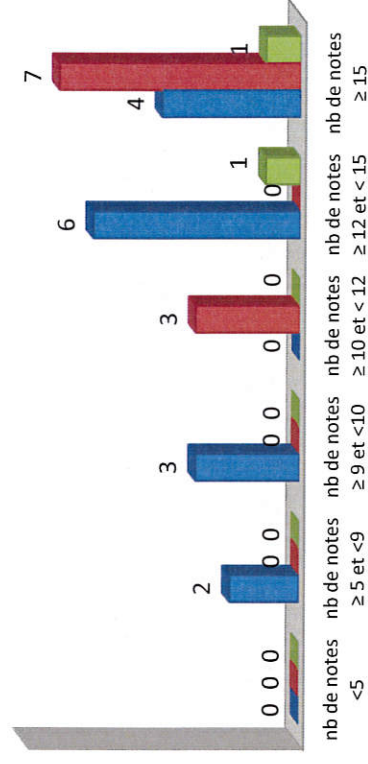
REPARTITION DES NOTES ATTRIBUEES AUX CANDIDATS pour
l'Epreuve Pédagogique d'admission (E.T.A.P.S. 2016) :
Conduite d'une séance avec les élèves sujets + Entretien (en tenant
compte des coefficients)

■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



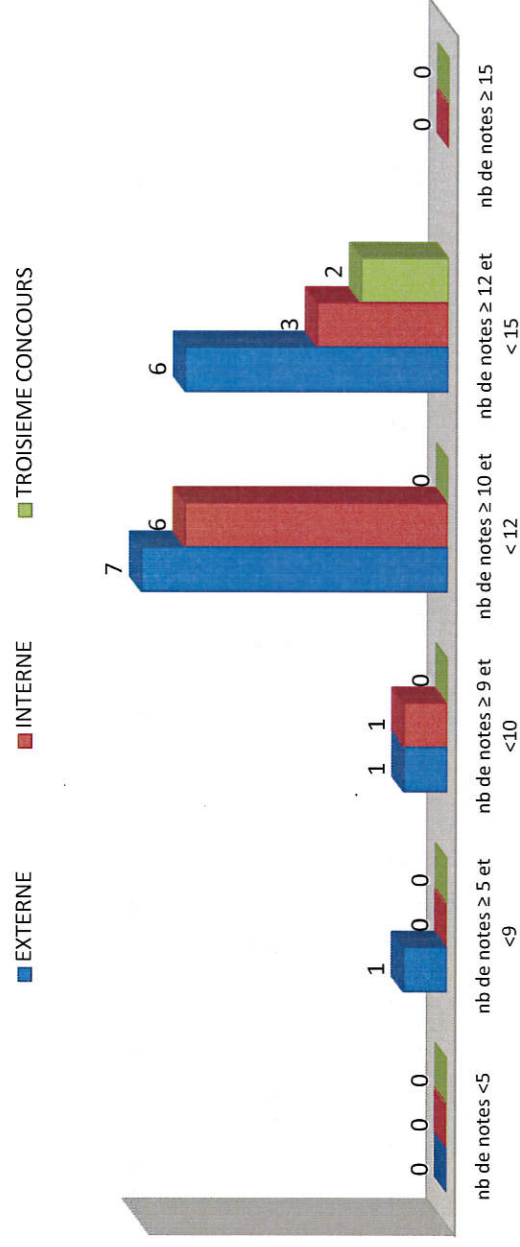
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE SPORTIVE D'ADMISSION
DU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DE CHAQUE CANDIDATS A L'ISSUE DES EPREUVES D'ADMISSION

**PHOTOGRAPHIE DES MOYENNES GENERALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS APRES LES EPREUVES
D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION AU CONCOURS D'ETAPS 2016**

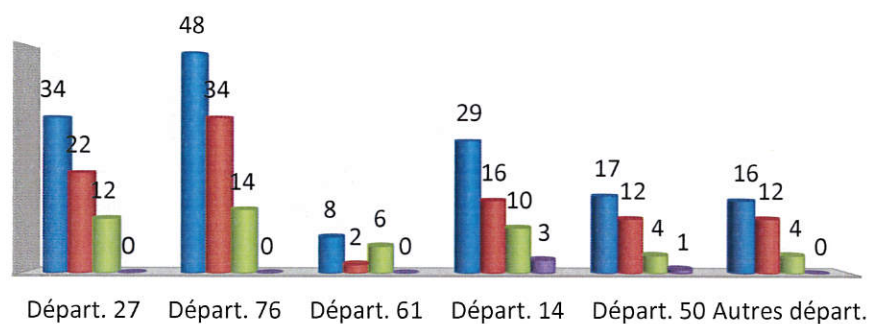


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR ET ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ETAPS - 2016 -

	Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir (lieu d'habitation)		NOMBRE DE CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES (jury du 4/03/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles (lieu d'habitation)		Nombre de candidats déclarés admis (jury du 17/05/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis (lieu d'habitation)	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	98	départ. 27	22	16	départ. 27	3	8	départ. 27	1
		départ. 76	34		départ. 76	7		départ. 76	6
		départ. 61	2		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	16		départ. 14	2		départ. 14	0
		départ. 50	12		départ. 50	3		départ. 50	1
		autres départements	12		autres départements	1		autres départements	0
INTERNE	50	départ. 27	12	12	départ. 27	5	6	départ. 27	0
		départ. 76	14		départ. 76	2		départ. 76	1
		départ. 61	6		départ. 61	1		départ. 61	1
		départ. 14	10		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	4		départ. 50	3		départ. 50	3
		autres départements	4		autres départements	1		autres départements	1
TROISIEME CONCOURS	4	départ. 27	0	2	départ. 27	0	1	départ. 27	0
		départ. 76	0		départ. 76	0		départ. 76	0
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	3		départ. 14	2		départ. 14	1
		départ. 50	1		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	152			30			15		

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

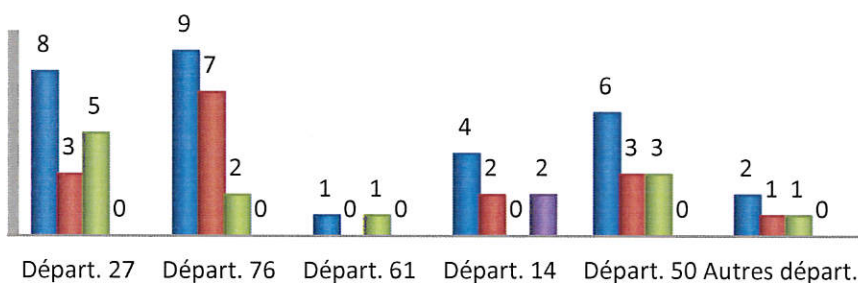
■ LES TROIS VOIES DE CONCOURS CONFONDUES ■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



Admis à concourir

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

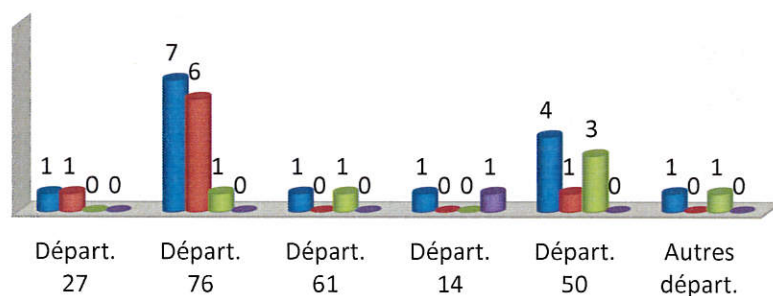
■ LES TROIS VOIES DE CONCOURS CONFONDUES ■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



Admissibles

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ETATPS 2016

■ LES TROIS VOIES DE CONCOURS CONFONDUES ■ EXTERNE ■ INTERNE ■ TROISIEME CONCOURS



Admis

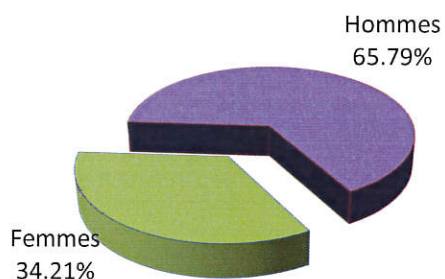
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 4/03/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nombre de candidats déclarés admis (jury du 17/05/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	98	34	femme(s)	34.69% de femmes	16	5	femme(s)	31.25% de femmes	8	2	femme(s)	25.00% de femmes
		64	homme(s)	65.31% d'hommes		11	homme(s)	68.75% d'hommes		6	homme(s)	75.00% d'hommes
INTERNE	50	17	femme(s)	34.00% femme(s)	12	5	femme(s)	41.67% femme(s)	6	1	femme(s)	16.67% femme(s)
		33	homme(s)	66.00% homme(s)		7	homme(s)	58.33% homme(s)		5	homme(s)	83.33% homme(s)
TROISIEME CONCOURS	4	1	femme(s)	25.00% de femmes	2	1	femme(s)	50.00% de femmes	1	0	femme(s)	0.00% de femmes
		3	homme(s)	75.00% d'hommes		1	homme(s)	50.00% d'hommes		1	homme(s)	100.00% d'hommes
TOTAL	152	52	femme(s)	34.21% femme(s)	30	11	femme(s)	36.67% femme(s)	15	3	femme(s)	20.00% femme(s)
		100	homme(s)	65.79% homme(s)		19	homme(s)	63.33% homme(s)		12	homme(s)	80.00% homme(s)

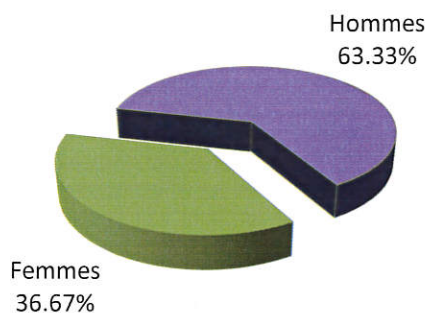
Admis à concourir

Admissibles

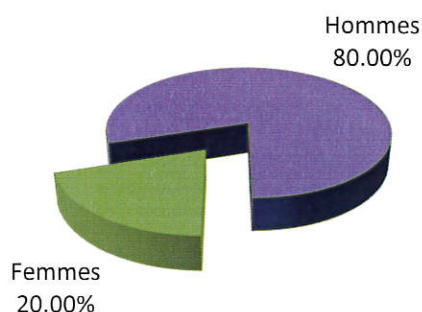
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016



REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

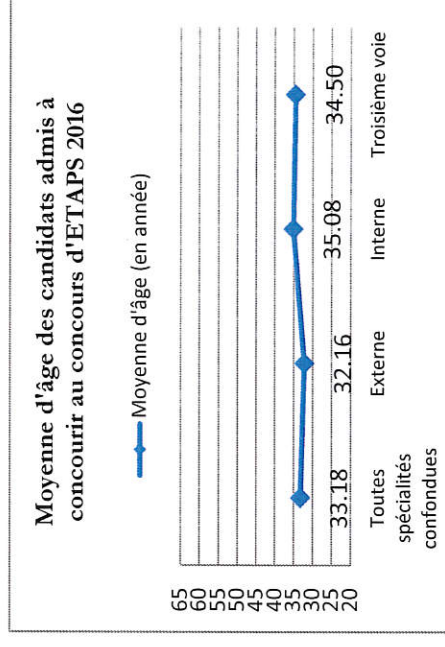
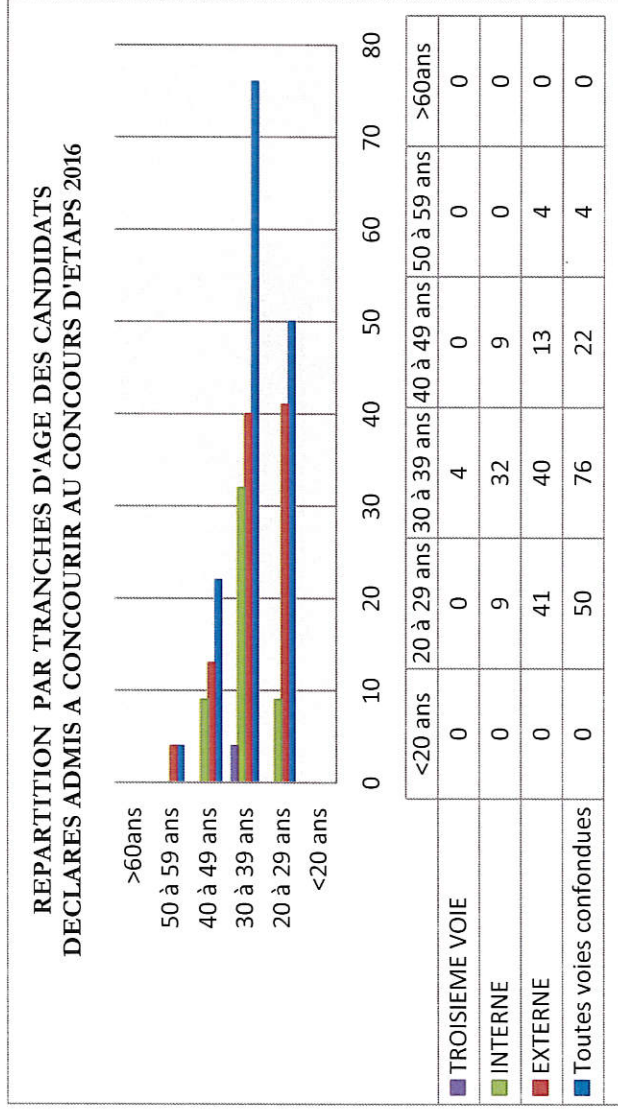


REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2016

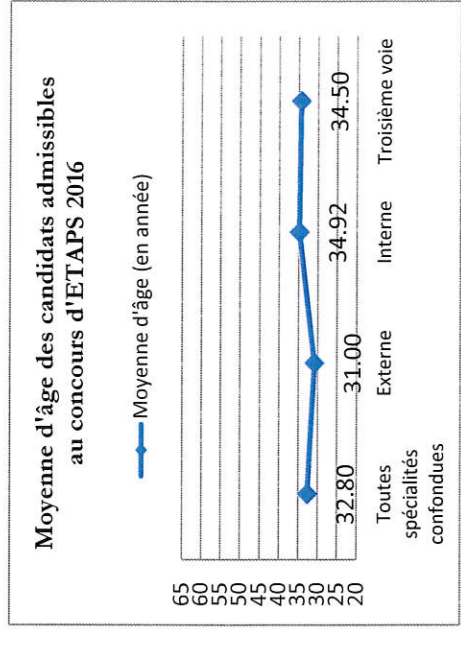
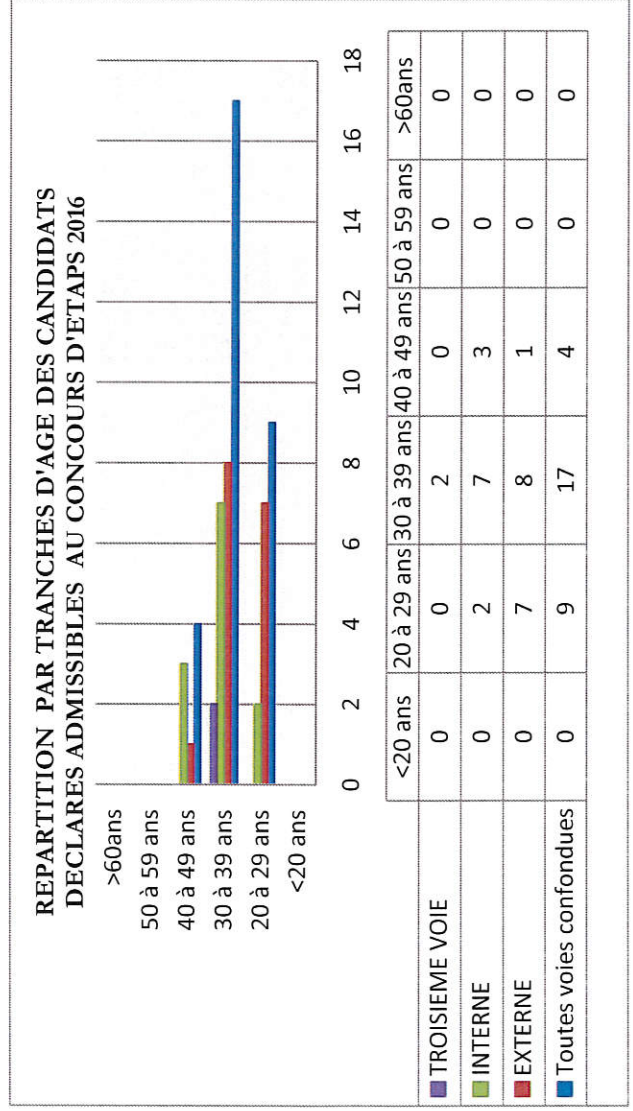


Admis

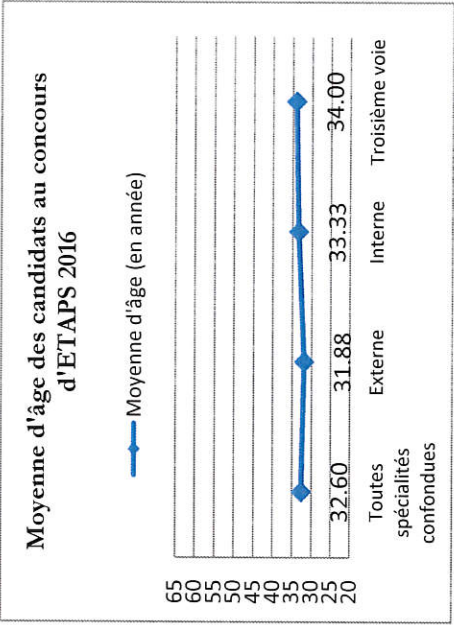
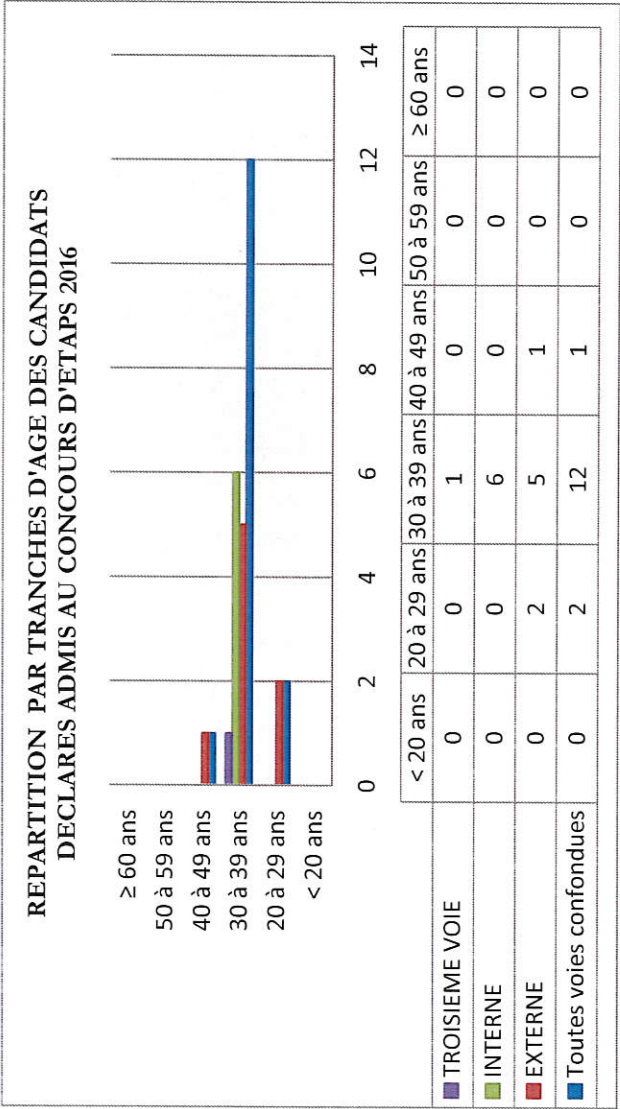
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGES



REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGES



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGES



Fait le 17 mai 2016

Le Président du jury



Dominique BÉTOURNE